



Prime de fin d'année et prime d'ancienneté

Par **stefbro**, le **29/12/2015** à **10:14**

Bonjour,

Je travaille depuis plus de 15 ans en BE IDCC 2630 métallurgie

Je suis en arrêt depuis début octobre 2015 jusqu'à hier 28/12/15 .

Depuis 15 ans je perçois une prime de fin d'année en descendant (dernière augmentation de la prime en 2010)

Je viens de recevoir mon bulletin de paye :

- Prime de fin d'année : même intitulé mais divisé par 5 sur le brut ????
- Prime d'ancienneté supprimée

Est ce normal ?

Par **P.M.**, le **29/12/2015** à **13:20**

Bonjour,

En tout état de cause, aucune des deux ne devrait être réduite de plus du prorata de temps de l'arrêt-maladie...

D'autre part, je pense que vous avez eu droit au maintien intégral du salaire en tenant compte des indemnités journalières de la Sécurité Sociale si vous relevez de la [Convention collective des industries métallurgiques des Bouches-du-Rhône](#) (art. 23.2 de l'Avenant Mensuels)...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel s'il y en a dans l'entreprise...

Par **stefbro**, le **02/01/2016** à **17:58**

Merci beaucoup